

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 26 septembre 2014 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. BIANCHI Bruno, M. DE SOUSA Claude, Mme GRUSS Virginie, M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, Mme SCANZI Sylvie, M. FLEURY Sylvain, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain.

Absents excusés : M. Jean-Claude OTTIGER

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mme Sylvie SCANZI est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

CCTB :

- convention pour la continuité du service public périscolaire permettant l'accueil des enfants de la commune de PHAFFANS par la commune de DENNEY
- convention relative au financement de l'accompagnatrice scolaire et du service de transport scolaire des élèves de DENNEY scolarisés aux écoles maternelles et élémentaire de PHAFFANS.

CAF :

- conventions d'objectifs et de financement d'Aide Spécifique Rythmes Educatifs, suite à la mise en place des TAP après les cours de l'école (3/4 h/ jour de 15h45 à 16h30)

Les élus à l'unanimité autorisent M. le Maire à insérer à l'ordre du jour les deux points énoncés ci-dessus.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV conseil du 5 septembre 2014
- 2 – Convention GRDF changement de compteurs « gaz par »
- 3 - Convention desserte forestière collective - maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCTB
- 4 – Contrat CAE
- 5 – Lotissement des Roseaux : proposition modification parcellaire
- 6 – CAB : désignation des représentants à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.
- 7 – Désignation d'un représentant de la commune pour les actes administratifs
- 8 – Subvention DETR
- 9 – Subventions parlementaires
- 10 – Organisation de la journée intitulée « Noël des enfants » et « Noël des Aînés »
- 11 – CCTB conventions : périscolaire et transport scolaire
- 12 – CAF convention d'aide spécifique rythmes éducatifs
- 13 - DIA
- 14 - Questions et informations diverses

1 – Approbation du PV conseil du 5 septembre 2014

M. Sylvain FLEURY arrive à 20h05

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 5 septembre 2014.

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2014.

2 – Convention GRDF changement de compteurs « gaz par »

M. Boudjema NACER arrive à 20h10 - Mme Virginie GRUSS arrive à 20h15

M. le Maire expose : GRDF souhaite moderniser le réseau sur la commune avec l'installation des compteurs Gaz communicants (GAZPAR). Le projet « Compteurs Communicants Gaz » est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

Afin de mettre en œuvre ces nouveaux compteurs qui nécessitent l'implantation d'un ou plusieurs boîtiers radio, GRDF propose à la commune de convenir ensemble d'une convention de partenariat, en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique.

La convention est conclue pour une durée initiale de 20 ans, qui sera reconduite tacitement par périodes successives de 5 ans, chaque partie pourra décider de ne pas reconduire la convention. GRDF s'engage à payer une redevance de 50 € par site équipé sur la commune.

Le Conseil souhaite avoir de plus amples informations concernant le nombre et la hauteur des antennes avant de valider le projet.

M. le Maire va rencontrer les services GRDF afin d'obtenir les renseignements souhaités par le conseil.

3 – Convention desserte forestière collective - maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCTB

M. le Maire expose l'opportunité pour les communes de Bessoncourt – Denney – Fontaine – Frais – Lacollonge – Phaffans, de requalifier un chemin en desserte forestière permettant l'accès à leurs parcelles boisées exploitées ou exploitables situées sur le ban du Tilleul. Ces parcelles forment un seul et même massif continu traversé par la future desserte empruntant l'itinéraire d'un sentier de randonnée pédestre de la Communauté.

L'opération est estimée 184 613,74 euros TTC, la CCTB porteuse du projet participera forfaitairement à l'opération à hauteur de 17 948,56 euros. La participation financière de la commune de DENNEY s'élève à 14 161,03 € TTC. La vente de bois appartenant à la commune située sur le périmètre de cette desserte est estimée à environ 13 000,00 €.

M. le Maire signale que les subventions européennes obtenues par la CCT pour ce projet sont bloquées depuis 2ans, si le projet n'est pas démarré en cette fin d'année les subventions seront perdues.

Le Maire propose que la Communauté de Communes du Tilleul, établissement de coopération, assure, la maîtrise d'ouvrage pour le compte de ses communes tel que le prévoit les statuts et conventionne avec la commune de DENNEY pour permettre son inclusion dans l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de valider le principe de la création de la desserte forestière telle que le Maire l'a présentée et l'autorise à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CCT,

4 – Contrat CAE

M. le Maire expose : d'après la réglementation en vigueur il manque une personne au service périscolaire, je vous propose d'établir un autre contrat aidé pour un emploi polyvalent chargé de l'animation et de l'entretien des locaux aux services périscolaires. Ce contrat aidé de 20 heures/semaine pour une durée d'un an est pris en charge par la région à 80 %.

Le conseil à l'unanimité, autorise, le Maire à signer le contrat aidé mentionné ci-dessus pour une durée d'un an.

5 – Lotissement des Roseaux : proposition modification parcellaire

M. le Maire expose : un couple souhaite acheter à un particulier la parcelle cadastrée 167, il demande auparavant l'autorisation à la commune pour diviser cette parcelle en deux terrains constructibles. Afin de desservir l'arrière du terrain, il propose de réaliser un chemin d'accès sur la partie droite de la parcelle.

M. le Maire rappelle que la commune n'a toujours pas trouvé d'acquéreur pour la parcelle de 11 ares, parcelle située juste à côté du terrain faisant l'objet de la demande d'autorisation. Cette parcelle est en vente depuis la création du lotissement. Il semblerait que la surface importante soit un frein pour les acheteurs potentiels.

Vu la demande des futurs acquéreurs formulée ci-dessus, M. le Maire propose au conseil, de faire un chemin d'accès de 4 mètres en prenant 2 m sur chaque lot. M. le Maire propose de soumettre cette proposition aux futurs acquéreurs, mais il semblerait que l'on risque d'avoir un souci pour la sortie sur la rue des Roseaux à cause des coffrets ERDF et GRDF.

M. le maire propose de profiter de ces changements pour diviser le lot appartenant à la commune en deux parties et obtenir des lots quasiment égaux en surface.

A l'unanimité, les élus autorisent le Maire à soumettre la proposition formulée ci-dessus aux demandeurs, et dans l'attente de possibilités et d'informations complémentaires, proposent d'étudier le projet définitif avant de délibérer lors d'un prochain conseil.

6 - CAB : désignation des représentants à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges

M. le Maire expose : nous venons de recevoir une demande de la CAB, qui nous sollicite pour désigner au sein du Conseil un membre titulaire et un membre suppléant pour la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Le Conseil à l'unanimité nomme :

- M. Boudjema NACER membre titulaire
- M. Bertrand PAILLARD membre suppléant

7 - Désignation d'un représentant de la commune pour les actes administratifs

M. le Maire expose : en cas de transaction où la commune est une des deux parties, la Commune a la possibilité d'émettre un acte sous forme administratif, permettant ainsi de se passer des services d'un notaire. Le maire authentifie la transaction, à la place du notaire, avec la même valeur juridique, dans ce cas il ne peut pas signer l'acte en tant qu'acheteur ou vendeur, il est donc nécessaire de désigner un adjoint autorisé à le faire.

Monsieur le Maire propose que M. Bruno BIANCHI 1^{er} adjoint représente la commune comme acheteur et soit autorisé à ce titre à signer les actes.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer les actes administratifs, nomme M. Bruno BIANCHI 1^{er} Adjoint pour représenter la commune et l'autorise à signer tous documents concernant les actes administratifs.

8 - Subvention DETR

M. le Maire rappelle que la commune a préempté sur des bâtiments situés 6 et 8 rue de la Baroche. Il propose de réaliser les travaux retenus par la commission pour la création d'un atelier - garage au 6 rue la Baroche dont le montant total est estimé à 57 123.37 €, selon devis y compris le raccordement à l'assainissement 2 423.37 € HT.

Après débat, le conseil à l'unanimité décide :

- d'engager les travaux estimés à 57 123.37 € HT pour la rénovation et la création d'un atelier-garage
- de solliciter une aide financière au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 40 % du montant HT

et autorise le maire à signer tout document s'y attachant.

9 – Subventions parlementaires

M. le Maire expose : suite aux travaux à réaliser pour rénover deux appartements au 6 et 8 rue de la Baroche, la commune peut obtenir des subventions parlementaires ou autres.

Territoire Habitat peut allouer une subvention allant jusqu'à 6000 € par logement uniquement si la commune opte pour des « logements sociaux ». La commission travaux a décidé de réaliser la rénovation des logements en tenant compte des normes d'isolation RT 2012.

Le montant estimé pour la rénovation des deux logements s'élève à :

- rénovation et aménagement du T3 situé au 6 rue de la Baroche : devis de 72 478.11 € HT
- rénovation et aménagement du T3 situé au 8 rue de la Baroche : devis de 53 737.29 € HT

M. le Maire propose au Conseil de réaliser les travaux de rénovation des deux logements et de solliciter une subvention parlementaire auprès de M. le Député.

Après examen, le Conseil à l'unanimité décide :

- d'engager les travaux de rénovation et d'aménagement des deux logements,
- de solliciter une demande de subvention parlementaire au taux maximum auprès de M. le Député sur les travaux de rénovation des deux logements et de l'atelier-garage situés au 6 et 8 rue de la Baroche,

et autorise le Maire à signer tout document s'y attachant.

Eclairage public : M. le Maire informe le Conseil qu'il reste une dernière tranche à réaliser pour remplacer les lampes afin de diminuer la consommation d'énergie, rue de la Baroche, rue du Vieux Moulin, rue sur la Côte et rue des Acacias (21 lampes pour un budget de 8 568.00 € TTC). Il propose de solliciter une subvention parlementaire au taux maximum pour cette opération.

Après examen, le Conseil à l'unanimité décide :

- d'engager les travaux pour remplacer les lampes selon le devis qui s'élève à 7 140.00 € HT
- de solliciter une demande de subvention parlementaire au taux maximum auprès de M. le Sénateur,

et autorise le Maire à signer tout document s'y attachant.

10 – Organisation de la journée intitulée « Noël des enfants » et « Noël des Aînés »

M. le Maire informe le conseil que la journée « Noël des enfants » aura lieu le samedi 13 décembre et la journée « Noël des Aînés » aura lieu le dimanche 14 décembre.

Il propose comme les années précédentes d'allouer 30 € pour le colis des Aînés et que la commune prenne en charge le spectacle pour le Noël des enfants. Le coût du spectacle est identique à l'an passé à savoir 790 € TTC.

Le conseil à l'unanimité décide :

- D'allouer 30 € par colis pour le Noël des Aînés
- De prendre en charge les dépenses liées à l'organisation de la journée intitulée « Noël des Aînés
- Que la commune prenne en charge l'organisation et le coût des prestations pour la journée intitulée « Noël des enfants ».

M. le Maire rappelle que le CCAS prendra en charge les repas lors de la journée des Aînés, le bureau du CCAS a opté pour un repas Franc-Comtois.

11– CCTB conventions : périscolaire et transport scolaire

- M. le Maire expose : la commune de DENNEY organise les services périscolaires du RPI DENNEY-PHAFFANS y compris les écoles maternelles de la Baroche.

Jusqu'à présent une convention stipulait que l'accueil des enfants de la commune de PHAFFANS, soit pris en charge à titre gracieux. Aujourd'hui, sur demande de la commune de DENNEY, la CCTB va prendre en charge les frais concernant le personnel et autres charges courantes, au prorata du nombre d'enfants résidant sur PHAFFANS et accueilli au centre périscolaire de DENNEY.

- M. le Maire rappelle que la commune ne gère plus le transport scolaire depuis la rentrée de septembre 2014. La CCTB a la compétence du bus scolaire et met à disposition un agent pour accompagner les enfants dans le bus.

La participation financière pour la commune se fera au prorata du nombre d'habitants de la commune de DENNEY.

M. le Maire signale qu'il va solliciter la CCTB pour une participation au prorata des enfants de Phaffans qui fréquentent les TAP organisés après le temps scolaire.

Il est rappelé par des membres du conseil, qu'il faudra vérifier si des enfants extérieurs des deux communes fréquentent ces services, et le cas échéant le stipuler dans les conventions.

Afin de mettre en place ces participations financières, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer deux conventions, l'une pour les services périscolaires et l'autre pour le transport scolaire.

Le conseil à l'unanimité, autorise le Maire,

- à signer les deux conventions avec la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse.

12 - CAF convention d'aide spécifique rythmes éducatifs

M. le Maire expose : la caisse d'allocations familiales vient de nous adresser une convention d'objectifs et de financement pour l'aide spécifique sur les rythmes scolaires. La CAF participera à hauteur de 0.50 € par enfant en raison de 3 heures/semaine pour les TAP organisés après l'école.

Le conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF.

13 – DIA

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant :

- La vente d'un immeuble, cadastré section B n° 203-461-686, lieudit « les Basses Chintres » 51 Avenue d'Alsace à DENNEY d'une surface totale de 22 ares 12 ca. La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

14- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire signale qu'une réunion est programmée en préfecture le 9 octobre prochain sur les risques d'inondation, il demande si un élu souhaite y participer.

- Suite à la réunion organisée par l'Inspection Académique (sur demande du Ministère) avec les enseignants, il n'y aura pas de cours scolaire le mercredi matin 15 octobre.

Sachant que la CCTB ne prendra pas en charge les frais de bus, M. le Maire demande aux élus leur avis pour mettre en place ce jour les services périscolaires et la mise du transport,

Les élus décident :

- de ne pas maintenir les services périscolaires (garderie) ce jour par (7 POUR et 7 CONTRE) la voix du maire étant prépondérante il n'y aura pas de garderie ce jour-là.
- de ne pas assurer le service de transport ce jour (à l'unanimité des élus).

- M. COURBOT ne voulant plus assurer le service de déneigement sur la commune, et n'ayant trouvé jusqu'à ce jour aucune personne intéressée, M. le Maire suggère d'acheter un tracteur d'occasion afin que l'agent technique puisse assurer le déneigement en cas de besoin.

- Sécurité des bâtiments communaux : des devis sont en cours pour mettre en place des barillets électroniques dans les différents bâtiments. Ce système permet de programmer certains accès à différentes personnes. Reste à choisir les bâtiments à sécuriser, le nombre de clé à commander, ceci en fonction des tarifs proposés.

La séance est levée à 23h05

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie